



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Metz, le 8 juin 2021

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau

à

**Monsieur le Président de la
Communauté de Communes
BouzonvilloisTrois Frontières
3 bis, rue de France
BP 90019
57320 BOUZONVILLE**

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux d'aménagement de points d'accès à l'eau sur la Nied Réunie sur les communes de GUERSTLING, BOUZONVILLE, VAUDRECHING, FREISTROFF et HOLLING.
Courrier de non opposition à la réalisation de l'opération.

RÉF. : Votre courrier en date du 09/04/2021

P.J. : 0

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux d'aménagement de points d'accès à l'eau sur la Nied Réunie sur les communes de GUERSTLING, BOUZONVILLE, VAUDRECHING, FREISTROFF et HOLLING.**

pour lequel un courrier d'accusé de réception ainsi qu'un récépissé de dépôt de dossier de déclaration vous ont été délivrés en date du 29 avril 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies du courrier d'accusé de réception, du récépissé de dépôt de dossier de déclaration et du présent courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de GUERSTLING, BOUZONVILLE, VAUDRECHING, FEISTROFF et HOLLING où auront lieu les travaux, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et le dossier de déclaration sera consultable dans ces mêmes mairies.

Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Céline DELLINGER